

2

Budget de la Culture : Les grandes évolutions 1997-2002

2.1.1 2002 : le 1% est atteint

2002 : L'objectif du 1 % est atteint conformément aux engagements pris au début de la législature.

Le budget de la culture progresse à un rythme supérieur à celui du budget de l'État.

1) Conformément aux engagements pris par le gouvernement en début de législature, le budget 2002 du ministère de la Culture représentera 1% des charges nettes de l'Etat (à structure constante 1998) contre 0,99% en 2001 et 0,93% en 1997.

EVOLUTION DU RATIO A STRUCTURE CONSTANTE PAR RAPPORT A 1998

LFI Hors réserve parlementaire

(en MF)	LFI 1997	LFI 1998	LFI 1999	LFI 2000	LFI 2001	PLF 2002
BUDGET CULTURE (à structure constante 2001)	14.512	15.109	15.670	16.039	16.495	16.880
Charges nettes de l'Etat	1.552.900	1.589.700	1.620.500	1.637.169	1.658.000	1.687.787
Ratio culture	0,935%	0,950%	0,967%	0,980%	0,995%	1,000%

2) Le budget 2002 du ministère de la Culture s'élèvera à 2602,15 ME (soit 17 068,98 MF ; 16 880,19 MF à périmètre constant 2001).

Il progressera de +51,17 ME (+335,68 MF), soit +2,0% par rapport à la loi de finances initiale pour 2001. Cette progression se situera encore une fois à un rythme supérieur à l'évolution des dépenses de l'Etat en 2002 (+1,7% dont +0,5% en volume +1,2% en valeur).

Année.	LFI 1997	LFI 1998	LFI 1999	LFI 2000	LFI 2001	PLF 2002
Budget à périmètre constant	14557,34	15145,57	15710,11	16081,72	16544,51	16880,19
Variation en montant		588,23	564,54	371,61	462,79	335,68
Variation en pourcentage		4,0%	3,7%	2,4%	2,9%	2,0%

De plus, compte tenu de l'inscription de crédits relatifs à la réserve parlementaire dans la loi de finances initiale pour 2001, le budget de la culture progressera en réalité de +2,3% (cf. tableau ci-après).

2.1.1

Le PLF 2002 consacre donc tout autant l'atteinte du 1% que la reconstitution des moyens du ministère de la Culture.

3) Depuis 1997, le budget du ministère de la Culture a connu une progression de 2368,02 MF, soit +16,32% (calcul à périmètre constant (base 1998) et hors réserve parlementaire).

Année.	LFI 1997	LFI 1998	LFI 1999	LFI 2000	LFI 2001	PLF 2002
Budget à périmètre constant	14512,17	15109,38	15669,78	16039,21	16494,96	16880,19
Variation en montant		597,21	560,4	369,43	455,75	385,23
Variation en pourcentage		4,1%	3,7%	2,4%	2,8%	2,3%

Variation en montant 1997-2002 : 2368,02 MF
Variation en pourcentage 1997-2002 : 16,32 %

4) Si l'on tient compte des annulations de crédits et de réserve parlementaire depuis 1997, le budget a progressé en réalité de près de 2950 MF soit +21,13%.

Année.	LFI 1997 moins annulations	LFI 1998 moins annulations	LFI 1999 moins annulations	LFI 2000 moins annulations	LFI 2001 moins annulations	PLF 2002
Budget à périmètre constant	13935,52	15067,17	15640,71	16054,84	16544,51	16880,19
Variation en montant		509,83	573,54	414,13	489,67	335,68
Variation en pourcentage		3,5%	3,8%	2,4%	3,1%	2,0%

Variation en montant 1997-2002 : 2944,67 MF

LE 1% EST LE SIGNE DE LA RECONSTITUTION DES MOYENS DU MINISTERE DE LA CULTURE, AMORCEE EN 1998 ET POURSUIVIE SANS RELACHE DEPUIS.

En effet, l'analyse de l'évolution depuis 1993 du budget du ministère de la Culture en francs constants et après neutralisation des transferts intervenus durant cette période à son profit révèle 2 périodes.

- de 1993 à 1997, les moyens du ministère ont progressé de 9,4% contre 11,6% sur la période 1997-2002 ; mais, en raisonnant à structure constante 1993 (hors transferts), les moyens se sont en fait réduits de 10,7% alors même qu'ils ont pu être accrus de +16,5% entre 1997 et 2002.

2.1.1

Evolution comparée du budget
du ministère de la Culture en
francs courants et en francs
constants avec neutralisation
des transferts opérés
depuis 1993

Années	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	% 2002/1993	% 1997/1993	% 2002/1997
1) Evolution du budget de la culture													
Budget affiché du ministère de la culture	13 821	13 506	13 556	15 532	15 126	15 145	15 710	16 082	16 545	16 880	22,1%	9,4%	11,6%
2) Evolution du budget de la culture à structure constante 1993													
hors transferts opérés depuis 1996, neutralisés à leur valeur actualisée													
Budget de la culture hors transferts opérés depuis 1996, actualisés	13 822	13 506	13 556	13 684	12 349	12 918	13 400	13 728	14 114	14 385	4,1%	-10,7%	16,5%

2.1.1

Récapitulatif des crédits par nature (en francs)

RECAPITULATIF DES CREDITS PAR NATURE (en francs)									
	Crédits de paiement						Autorisations de programme		
En MF	LFI 2001 *	PLF 2002	Variation en montant	Variation en %	Variation en montant à structure constante	Variation en % à structure constante	LFI 2001 *	PLF 2002	2002/2001
Moyens des services	7905,78	8171,04	265,26	3,4%	230,34	2,9%			
Personnel	3465,67	3615,80	150,13	4,3%	142,94	4,1%			
Fonctionnement des services	621,59	637,87	16,28	2,6%	6,83	1,1%			
Travaux d'entretien	83,00	91,32	8,32	10,0%	3,50	4,2%			
Subventions de fonctionnement aux établissements publics	3735,51	3826,05	90,54	2,4%	77,07	2,1%			
Interventions	5086,80	5382,10	295,30	5,8%	291,97	5,7%			
Dotation générale de décentralisation	981,41	1034,35	52,95	5,4%	38,94	4,0%			
Interventions des administrations centrales	1194,51	1278,90	84,39	7,1%	101,49	8,5%			
Interventions déconcentrées	2657,06	2810,71	153,65	5,8%	146,84	5,5%			
Commandes artistiques et achats d'oeuvres d'art	253,82	258,14	4,32	1,7%	4,70	1,9%			
Dépenses en capital	3679,38	3515,83	-163,55	-4,4%	-137,07	-3,7%	3939,27	3719,32	-5,6%
Investissements exécutés par l'Etat	1943,24	1683,35	-259,89	-13,4%	-229,54	-11,8%	1840,89	1914,751	4,0%
Subventions d'investissement accordées par l'Etat	1736,14	1832,48	96,34	5,5%	92,47	5,3%	2098,38	1804,572	-14,0%
<i>dont subventions d'équipement courant aux établissements publics.</i>	<i>319,70</i>	<i>324,17</i>	<i>4,47</i>	<i>1,4%</i>	<i>9,30</i>	<i>2,9%</i>	<i>319,70</i>	<i>324,17</i>	<i>1,4%</i>
TOTAL	16671,96	17068,98	397,02	2,4%	385,23	2,3%	16931,85	17272,47	2,0%

2.1.2

Une meilleure mobilisation des moyens disponibles

Le Budget 2002 sera le meilleur budget de la législature puisque le ministère de la culture bénéficiera de près de 115 ME (soit 751 MF, hors réserve parlementaire) de moyens nouveaux.

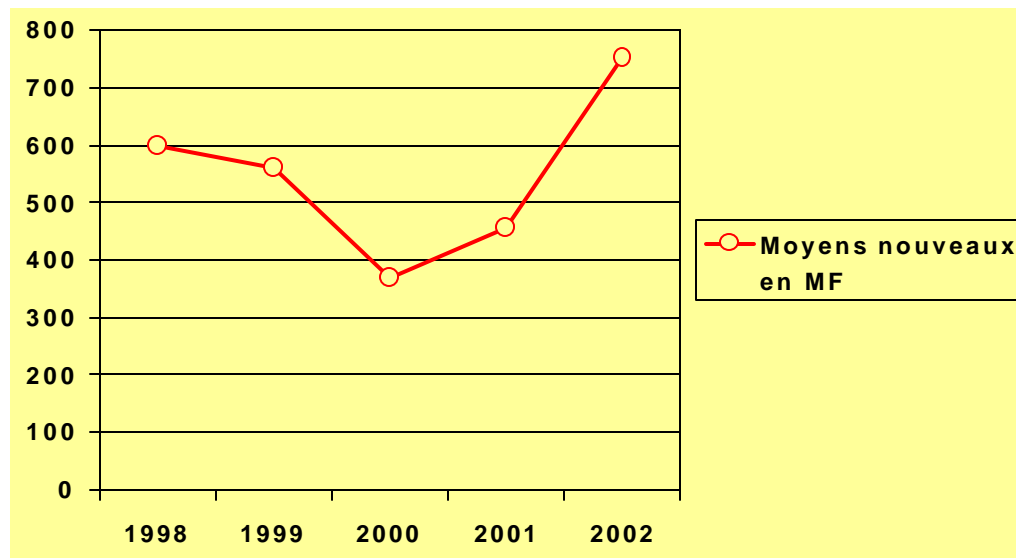
1) Au-delà des mesures nouvelles obtenues (58,69 ME, soit 385,68 MF) affectées principalement au titre IV et aux subventions aux établissements publics, le ministère de la Culture a obtenu la possibilité de redéployer près de 380 MF de crédits de paiement non mobilisés qui permettent de financer la progression des dépenses de personnel, le fonctionnement et les dépenses d'investissement.

Hors réserve parlementaire, ce sont donc bien 751 MF de moyens nouveaux dont bénéficiera le ministère de la Culture 2002.

2) Ces moyens nouveaux seront ainsi supérieurs du double par rapport à 2000 et des deux-tiers par rapport à 2001.

En MF	LFI 1998	LFI 1999	LFI 2000	LFI 2001	PLF 2002
Mesures nouvelles	598	560	369	456	385
Moyens nouveaux	598	560	369	456	751

Evolution des moyens nouveaux de 1998 à 2002



2.1.3

Création d'emplois et résorption de l'emploi précaire

150 emplois créés

200 emplois stabilisés

1482 emplois pour les
établissements publics

1) Afin notamment d'accroître l'ouverture des musées et d'accompagner le mouvement de déconcentration, 115 créations d'emplois sont obtenues et réparties de la manière suivante :

- 85 emplois de surveillance ;
- 10 emplois en SDAP et 10 en DRAC (sur les filières technique et administrative) ;
- 5 emplois d'enseignants dans les écoles d'architecture ;
- 5 emplois INHA (Institut national d'histoire de l'art).

2) Il faut ajouter 35 créations d'emplois pour la carte archéologique, conformément à l'arbitrage du Premier ministre qui avait acté la création de 70 emplois à ce titre sur 2 ans (35 en 2001 et 35 en 2002).

3) La création de 200 emplois permettra aussi la stabilisation d'agents vacataires dans le cadre du protocole Sapin

Ils s'ajoutent aux 248 obtenus en 2001. Les concours seront organisés pour l'ensemble de ces postes en 2002.

4) Par ailleurs, les établissements publics bénéficient de 1482 créations d'emplois

Le nouvel établissement public " institut national de recherche d'archéologie préventive " (INRAP) absorbe à lui seul 135 de ces emplois.

Le solde se décompose ainsi :

- 55 créations au profit essentiellement des écoles d'architecture (11), du Louvre (5) et du Centre Pompidou (4+10 consolidations de surnombre) ;
- 15 emplois transférés du budget du ministère de l'Éducation nationale sur le budget du ministère de la Culture au profit l'EPMOTC qui assurera, pour le compte du ministère de l'Éducation nationale, le chantier de Tolbiac ;
- 52 emplois au profit de la Cité des sciences et de l'industrie, correspondant à la consolidation de surnombres (dont 40 titre de l'accord sur la RTT signé en 2001) ;
- 9 emplois EPMQB qui, financés à parité par le ministère de la Recherche et le ministère de la Culture, sont inscrit en total sur le budget du MCC.

2.1.3

Evolution des emplois du ministère de la Culture depuis 1987

A structure constante

	PLF 1997	Evolution 98/97	PLF 1998	Evolution 99/98	PLF 1999	Evolution 2000/99	PLF 2000	Evolution 2001/2000	PLF 2001	Evolution 2002/2001	PLF 2002
Emplois d'Etat	14671	27	14698	2	14700	295	14995	305	15300	350	15650
<i>Dont créations</i>		54		2		32		5		150	
<i>Dont stabilisations</i>		59		30		263		300		200	
<i>Dont suppressions</i>		-86		-30		0		0		0	
Emplois établissements publics	4266	34	4300	224	4524	79	4603	209	4812	1482	6294
<i>Dont stabilisations d'agents précaires</i>		34		70		15		48		0	
<i>Dont créations INRAP</i>										1351	
TOTAL	18937	61	18998	226	19224	374	19598	514	20112	1832	21944

NB : Cette présentation retrace l'évolution réelle de la capacité à recruter du ministère. Les transferts d'emplois sont neutralisés. Elle n'indique que les créations nettes, pas les transformations d'emploi

2.1.4 Crédits d'intervention en forte hausse

Le titre IV progressera de 44,51 ME, soit près de 292 MF contre 173,5 MF en 2001.

1) L'année 2002 est également la meilleure année de la législature pour les crédits d'intervention (titre IV).

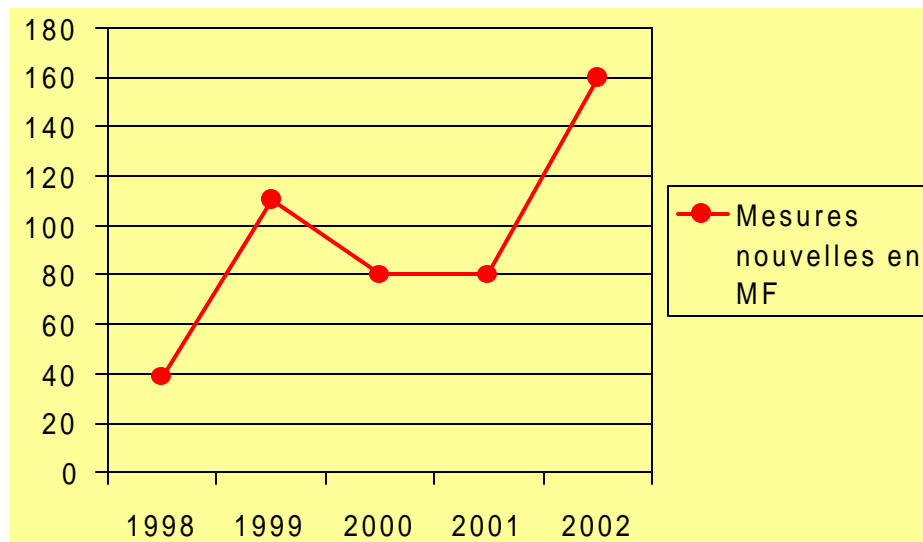
que ce soit en valeur absolue ou en taux de progression (+5,7% par rapport à 2001) comme en témoigne le tableau ci-dessous

	MN 1998	MN 1999	MN 2000	MN 2001	MN 2002
Titre IV y.c. recyclage réserve parlementaire	180,8 MF soit +4,1%	229,4 MF soit +5%	172 MF soit +3,6%	173,5 MF soit +3,5%	292 MF soit +5,7%

Titre IV hors acquisitions	151,8 MF soit +3,6%	219,4 MF soit +5,1%	172 MF soit +3,6%	173,5 MF soit +3,5%	287,3 MF soit +5,6%
Titre IV hors acquisitions et hors DGD	138,7 MF soit +3,3%	193,94 MF soit +5,7%	164,3 MF soit +4,6%	140,6 MF soit +3,0%	248,4 MF soit +4,9%

2) Le spectacle vivant bénéficiera de 24,39 ME (160 MF) de mesures nouvelles à lui seul, soit le double de l'année précédente (12,20 ME, soit 80 MF en 2001).

Évolution des crédits d'intervention
du spectacle vivant 1998-2002



2.1.5

Crédits d'investissement consolidés

1) Les dépenses d'investissements progresseront en 2002 de +24,45% par rapport à la LFI 1997. Toutefois, compte tenu des fortes annulations qui ont affecté le budget 1997, elles progressent en fait de près de 58% par rapport à la LFI 1997 rectifiée.

En MF	LFI 1997	PLF 2002	PLF 2002/LFI 1997
Dépenses en capital (AP)	2 988,51	3 719,31	24,45%

En MF	LFI 1997 - annulations	PLF 2002	PLF 2002/LFI 1997
Dépenses en capital (AP)	2 355,89	3 719,31	57,87%

2) Avec un montant d'autorisations de programme s'élevant à 3 719,31 MF, le PLF 2002 consacre l'effort accompli en matière d'investissement par le ministère de la Culture.

En effet, comme le confirme les tableaux ci-dessous, ce niveau est légèrement supérieur à la moyenne des dépenses en crédits sur les 3 dernières années (+0,94%) et largement supérieur sur les 3 premières années de la législature (+18,47%).

AUTORISATIONS DE PROGRAMME						
En MF	LFI 1999	LFI 2000	LFI 2001	PLF 2002	Moyenne 1999-2000-2001	PLF 2002 / moyenne 1999 à 2001
Dépenses en capital	3 445,85	3 671,19	3 937,50	3 719,31	3 684,85	+0,94%

AUTORISATIONS DE PROGRAMME						
En MF	LFI 1997 - annulations	LFI 1998 - annulations	LFI 1999 - annulations	PLF 2002	Moyenne 1997-1998-1999	PLF 2002 / Moyenne 1997 à 1999
Dépenses en capital	2 355,89	3 616,78	3 445,85	3 719,31	3 139,51	+18,47%

2.1.6

Éducation artistique

L'effort que le ministère de la culture et de la communication a décidé de conduire avec le ministre de l'éducation nationale s'inscrit dans la durée. Entamé de longue date par le ministère de la culture et de la communication, il va, en 2002, se traduire en priorité par le renforcement des missions éducatives et culturelles des institutions artistiques, le financement de pôles de ressources dans les différentes disciplines, et par des actions de formation des enseignants comme des intervenants culturels.

Les enseignements artistiques spécialisés, dépendant du ministère, font l'objet d'un soutien accru. Mais cet effort particulier vise l'éducation artistique à l'école.

Les crédits affectés à l'éducation artistique

En 2002, 37,65 ME (247 MF) seront consacrés à l'éducation artistique soit 4,11 ME (27 MF) de plus que l'année dernière, ce qui constitue une augmentation de 12%. Il s'agit donc d'une avancée qui répond à l'ambition du plan à cinq ans.

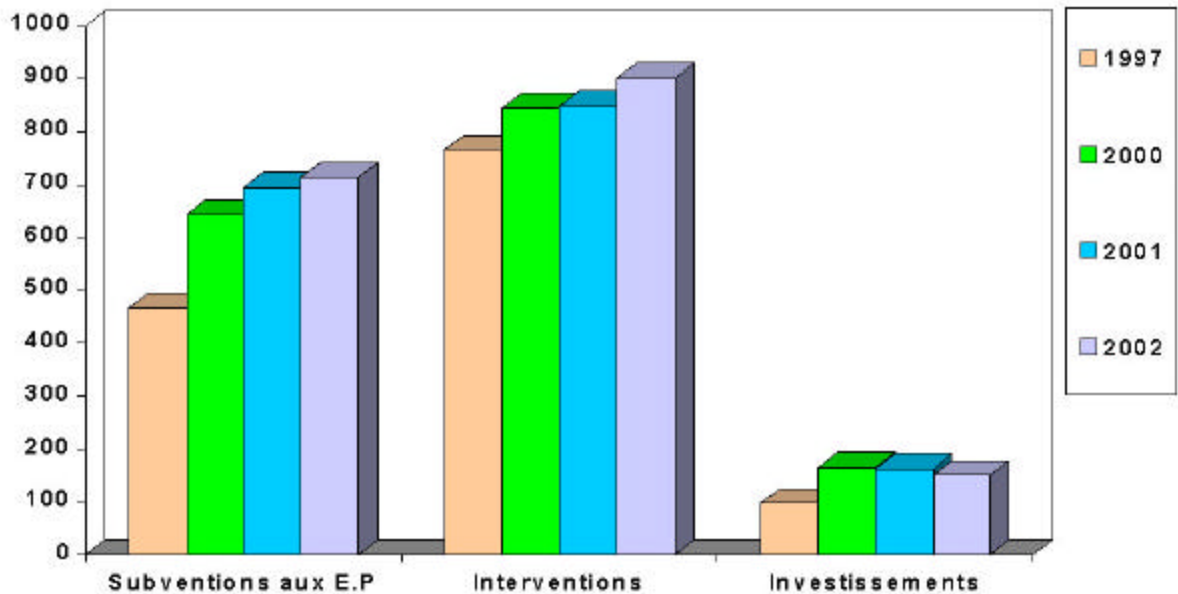
Services éducatifs et d'action culturelle : 0,65 ME (4,3 MF) leur sont consacrés. Ces crédits permettront, en priorité, une aide à la création d'emplois à cet effet dans les institutions du spectacle vivant et celles des arts plastiques (FRAC et Centres d'art), dans les musées et les services d'archives.

Formation des enseignants et acteurs de l'éducation artistique : c'est 1,55 ME (10,2 MF) que le ministère affecte à la formation des personnels engagés dans des actions en

milieu scolaire. Les centres de formation de musicien intervenants bénéficient de 0,3 ME (2 MF) de mesures nouvelles ; les pôles régionaux et nationaux de formation à la danse, à la musique et au théâtre ainsi que ceux consacrés à l'image se voient dotés de 0,88 ME (5,8 MF) et les formations à la médiation en matière de lecture, d'architecture de patrimoine bénéficieront de 0,35 ME (2,3 MF) de crédits nouveaux.

Actions de sensibilisation artistique à l'école : c'est 1,98 ME (13 MF) qui leur seront consacrés dans le champ du cinéma 0,19 ME (1,3 MF), du chant choral 0,3 ME (2 MF), des classes et atelier artistiques 1,47 ME (9,7 MF).

Crédits des enseignements et de l'éducation artistique.



2.1.6

Crédits consacrés aux enseignements et à l'éducation artistique depuis 1997

Crédits hors réserve parlementaire

En MF	LFI 1997	LFI 1998	LFI 1999	LFI 2000	LFI 2001	PLF 2002	PLF 2002 en euros	PLF 2002 / LFI 2001 en %	Evolution 1997 - 2002 en %
Subventions aux établissements publics	467,31	538,16	543,19	637,65	681,84	713,41	108,76	4,63%	52,66%
<i>dont fonctionnement courant</i>	451,56	508,00	513,03	589,73	630,30	653,66	99,65	3,71%	44,76%
<i>dont équipement courant*</i>	15,75	30,16	30,16	47,92	51,54	59,75	9,11	15,93%	279,37%
Interventions	765,24	770,10	787,14	843,91	848,27	901,71	137,46	6,30%	17,83%
<i>dont interventions centrales</i>	303,73	228,75	262,99	203,96	183,42	202,08	30,81	10,17%	-33,47%
<i>dont interventions déconcentrées</i>	461,51	541,35	524,15	639,95	664,85	699,63	106,66	5,23%	51,60%
Investissements (AP)	76,00	103,90	106,20	159,60	156,25	150,80	22,99	-3,49%	98,42%
<i>dont écoles d'architecture</i>	55,00	55,00	55,00	120,00	130,00	130,00	19,82	0,00%	136,36%
Total dépenses ordinaires + autorisations de programme	1 308,55	1 412,16	1 436,53	1 641,16	1 686,36	1 765,92	269,21	4,72%	34,95%

* EP et écoles d'art en région

2.1.6

Crédits consacrés aux enseignements et à l'éducation artistique depuis 1997 par domaines

Crédits hors réserve parlementaire

En MF	LFI 1997	LFI 1998	LFI 1999	LFI 2000	LFI 2001	PLF 2002	PLF 2002 en euros	PLF 2002 / LFI 2001 %
Architecture patrimoine et conservation (DAPA+DMF)	319,50	343,50	352,74	421,98	444,36	464,72	70,85	4,6%
Arts plastiques	266,06	313,53	319,99	373,76	386,39	396,32	60,42	2,6%
Théâtre, musique et danse	519,95	529,40	537,64	596,64	617,75	658,13	100,33	6,5%
Livre, lecture et archives	8,65	10,45	10,45	10,95	11,45	14,06	2,14	22,8%
Développement culturel et action territoriale	140,78	150,78	144,98	167,52	151,87	155,41	23,69	2,3%
Cinéma et audiovisuel	53,62	64,49	70,83	70,30	74,53	77,27	11,78	3,7%
TOTAL	1 308,55	1 412,16	1 436,62	1 641,15	1 686,36	1 765,91	269,21	4,7%

2.1.7

La société de l'information

Un effort budgétaire important et soutenu a permis de mettre en œuvre un programme ministériel qui assure une bonne présence de notre patrimoine sur les réseaux, de favoriser la création et l'innovation et de lutter contre les risques de fossé numérique en multipliant les lieux d'accès publics au multimédia dans les institutions culturelles.

Le programme des espaces culture multimédia (ECM)

Lieux d'accès publics au multimédia implantés dans les équipements culturels, les ECM sont destinés à mettre l'internet à la portée de tous les publics. Ils contribuent à l'objectif de démocratisation de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, par la sensibilisation et la formation des publics les plus larges à l'utilisation de ces tech-

nologies. Portant une attention toute particulière au jeune public, les ECM proposent des initiations au multimédia utilisant des démarches culturelles et éducatives. Le programme ECM peut être qualifié de succès. La fréquentation est importante et correspond à une véritable demande sociale. Des publics nouveaux sont touchés.

Depuis 1998, ce sont près de 80 MF qui ont été programmés pour cette action

En MF	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Crédits centraux		10	3	3	4	2,3
Crédits déconcentrés			10	13	16	18,5
Total des crédits		10	13	16	20	20,8
Nombre d'ECM			90	120	200	208

Favoriser l'innovation et la création

Les artistes, les créateurs, les éditeurs et les producteurs se saisissent des nouvelles possibilités offertes par les technologies numériques dans toutes les disciplines. La vitalité de la création contemporaine alliée à la souplesse du codage numérique, hybride les disciplines, encourage les synergies entre les créateurs, fait " mouvement ". Le ministère de la culture et de la communication accompagne cette aventure

en privilégiant le soutien à l'innovation, tant en matière de contenus que de technologies. Gérés et pilotés par le Centre national de la cinématographie (CNC) (direction du multimédia), le ministère de la culture et de la communication a mis en place plusieurs dispositifs de soutien complémentaires, certains en partenariat avec d'autres ministères.

Le Dispositif pour la création artistique multimédia : le DICREAM

Le DICREAM est un nouveau dispositif mis en place pour les artistes qui utilisent les technologies dans leur création. C'est à la fois un fonds de soutien pour les projets et une structure de concertation et de veille au sein du ministère.

Lancé début 2001, c'est un véritable succès. En moins de 6 mois, ce sont déjà plus de 100 projets qui ont été sélectionnés et aidés. Il sera doté de 5 MF en 2002

2.1.7

Le fonds d'aide à l'édition multimédia

Pour répondre aux nouveaux enjeux liés au développement de l'internet et des nouveaux usages que permettront les réseaux à haut débit, le ministère de la Culture et de la Communication et le secrétariat d'Etat à l'Industrie ont décidé de doter le fonds d'aide à l'édition multimédia, en 2001, comme en 2000, de 50 MF destinés en priorité aux projets en ligne les plus innovants.

En 2002, le ministère de la culture abondera ce fonds de 10,2 MF.

Les modalités de soutien sont adaptées aux besoins particuliers des éditeurs proposant des contenus sur internet. Une attention particulière est également apportée aux sociétés nouvellement créées, qui peuvent bénéficier d'aides à la maquette pour leurs projets au cours de leur première année d'exercice.

Enfin, l'aide est plus incitative pour les projets ambitieux, mais dont la rentabilité reste plus lointaine.

L'ensemble des moyens publics réunis pour RIAM s'élèvent à 135 MF en 2001 (contre 115 MF en 2000).

Un espace public numérique dense : la numérisation et la mise en ligne du patrimoine

2 millions d'images et près de 1.000 heures d'enregistrements sonores ont été numérisés grâce aux crédits disponibles. Un annuaire de tous les fonds numérisés peut être consulté sur le site " numérisation du patrimoine " du ministère : www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/f-02.htm

Le Réseau pour la recherche et l'innovation dans l'audiovisuel et le multimédia (RIAM).

Afin de poursuivre et développer la dynamique lancée avec le PRIAMM (programme pour la recherche et l'innovation dans l'audiovisuel et le multimédia) le Réseau RIAM a été lancé le 20 février 2001, en présence des trois ministres initiateurs et partenaires (MCC, MINEFI, Recherche). Cette nouvelle plate-forme interministérielle permet désormais aux pouvoirs publics d'intervenir non seulement sur les technologies, mais aussi sur leurs usages (études statistiques et de sociologie de l'économie (quels publics sont prêts à payer quoi ?) et le droit (quels systèmes de protection des œuvres et de rémunération des ayants-droits ?)

Le Réseau comporte aussi une dimension financière majeure puisqu'il regroupe dans un " guichet unique " animé par la CNC, plusieurs contributions financières de l'État (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, ministère de la Culture et de la Communication) afin d'apporter des soutiens significatifs aux projets les plus innovants et de donner une meilleure visibilité à l'aide publique.

Le ministère produit également des expositions en ligne diffusées sur son serveur ou ceux des établissements sous tutelle (1 400 000 écrans consultés chaque mois pour la collection des grands sites archéologiques)

2.1.7

Crédits consacrés à la numérisation en administration centrale depuis 1997 : 47.650.000 F

1997	2.650.000 F
1998	4.000.000 F
1999	5.000.000 F
2000	12.000.000 F
2001	12.000.000 F
2002	12.000.000 F
TOTAL	47.650.000 F

La Bibliothèque nationale de France (BNF), une grande bibliothèque numérique

La BNF a inscrit la numérisation des catalogues et des ouvrages au cœur de sa stratégie. Près de 90 000 ouvrages imprimés (soit environ 24 millions de pages) et 250 000 images fixes sont numérisés pour des montants significatifs (voir tableau).

Le serveur Gallica a été ouvert en octobre 1997. Il offre l'accès à 38 500 textes et 35 000 images libres de droit. Par ailleurs, 21 expositions thématiques sont présentées sur le site interne de la BNF.

<i>en MF</i>	1998	1999	2000	2001
Bibliothèque numérique	3,2	4,0	4,8	4,4
système d'information	8,4	11,5	14,2	32,8
Infrastructure réseau	0,1	0,4	0,2	0,1

2.2

Le budget de la Culture secteur par secteur

2.2.1

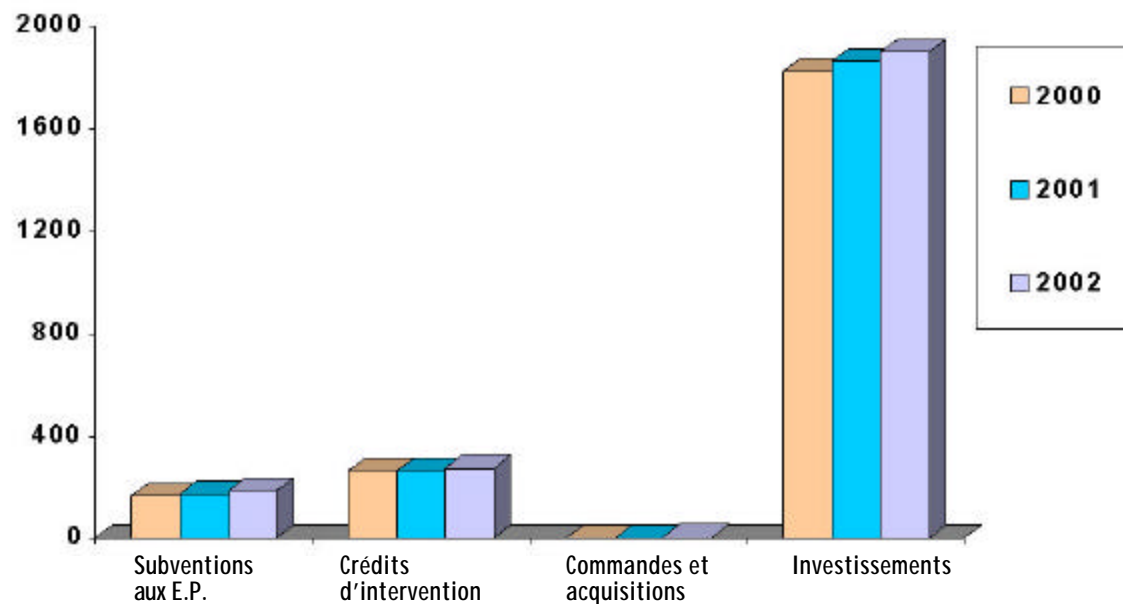
Architecture et patrimoine

Le budget consacré à l'architecture et au patrimoine sera de 360,70 ME (soit 2 366 MF). Il augmente de 10,90 ME (71,53 MF) soit une progression à structure constante de 3,1 % par rapport à 2001, qui avait déjà permis une hausse de 3,3 %. Depuis 1997, les crédits ont augmenté de 40 % en francs courants.

Quatre lignes de force caractérisent le budget 2002 de l'architecture et du patrimoine :

- l'accent mis sur l'augmentation des moyens mis à disposition des écoles d'architecture,
- la mise en place des moyens nécessaires à la préfiguration de la future Cité de l'architecture et du patrimoine,
- la mise en œuvre de la loi du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive,
- la poursuite de la politique de l'Etat en faveur de la restauration des monuments historiques.

Ce budget 2002 est également marqué par un nombre significatif de créations d'emplois : 35 dans le cadre de la mise en place de l'Institut national de recherche et d'archéologie préventive, 13 pour renforcer les moyens humains des services déconcentrés qui travaillent dans les services départementaux de l'architecture et du patrimoine ou dans les directions régionales, 7 de maîtres-assistants dans le cadre de la poursuite de l'effort en faveur des écoles d'architecture qui recruteront, plus, 11 emplois sur leurs budgets. La remise à niveau des moyens de fonctionnement des services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP) se poursuit avec une mesure nouvelle de 0,3 ME(2,01 MF), soit 6,25 %.



L'augmentation des moyens mis à disposition des 20 écoles d'architecture

Outre les 7 créations de postes de maîtres-assistants déjà mentionnés, la poursuite de l'effort en faveur de l'enseignement de l'architecture se traduit par une mesure nouvelle de 1,68 ME (11 MF) pour les budgets de fonctionnement des écoles d'architecture.

Ces moyens supplémentaires permettront notamment la création de 11 emplois qui seront inscrits sur les budgets de ces établissements publics. Par ces emplois, il s'agira de mieux assurer la maintenance et la sécurité des bâtiments et de renforcer les moyens dégagés pour les Grands Ateliers de l'Isle d'Abau.

Une mesure nouvelle de 0,51 ME (3,37 MF) financera les mesures du plan social étudiant.

Pour l'équipement des écoles, notamment l'achat de matériel informatique, 1,37 ME (9 MF) sont attribués, soit presque deux fois plus qu'en 2001.

Pour le plan immobilier, 19,81 ME (130 MF) de crédits d'investissement sont ouverts. Ils permettront la poursuite de la mise en place de la nouvelle carte scolaire de la région Île-de-France et les extensions ou rénovations de locaux des écoles situées hors Île-de-France, notamment celles qui sont prévues dans les contrats de plan signés entre l'Etat et les Régions pour la période 2000-2006. A titre d'illustration, la programmation actuelle pour 2002 prévoit de financer l'extension de l'école d'architecture de Bretagne à Rennes, de l'école d'architecture de Lille, la réhabilitation et l'extension de l'école d'architecture de Lyon, de St Etienne...

La préfiguration de la future Cité de l'architecture et du patrimoine

Les travaux pour la future Cité de l'architecture et du patrimoine qui s'installera dans l'aile de Paris du Palais de Chaillot se poursuivent. Le projet de loi de finances permet l'ouverture des crédits d'investissement nécessaires (6,14 ME soit 40,3 MF d'autorisations de programme). Le chantier, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée a été confiée à l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (EPMOTC), débutera au printemps 2002.

Par ailleurs, le projet de loi de finances pour 2002 permet à la mission de préfiguration, installée en 2001, de poursuivre son travail grâce notamment à l'obtention d'une mesure nouvelle de 0,96 ME (6,28 MF) sur le titre IV (chapitre 43-2) et à l'augmentation des crédits d'acquisition pour le futur musée d'architecture qui se monteront à 0,30 ME (2 MF).

La mise en œuvre de la loi du 17 janvier 2001 sur l'archéologie préventive

Le nouvel établissement public, l'Institut national de recherche et d'archéologie préventive, prévu par la loi relative à l'archéologie préventive verra le jour en 2002.

Au delà des emplois assis sur le budget du nouvel établissement et qui seront consolidés dès 2002, le budget de l'Etat pour 2002 prévoit 35 créations d'emplois de personnel de recherche; ils font suite aux 35 obtenus en 2001, pour la prise en charge de la réalisation de la carte archéologique.

L'établissement public devant être financé grâce à la avance créée pour l'archéologie préventive, les crédits qui se devaient jusqu'ici à subventionner l'AFAN ne figurent plus dans le budget du ministère. L'archéologie bénéficie par ailleurs d'une augmentation de 2,5 MF (0,38 ME) pour le développement des fouilles programmées et des dépôts de fouilles.

La poursuite de la politique de l'Etat en faveur des monuments historiques

Les crédits d'investissement ouverts sur le budget de l'Etat s'élèvent en 2002 à 289,39 ME (1 898 MF contre 1 861,74 MF) en 2001.

La politique volontariste en matière de restauration du patrimoine se traduira en 2002 par la poursuite des grandes opérations que sont la restauration du Grand-Palais (8,25 ME soit 54,15 MF), celle de l'Opéra Garnier (6,81 ME ou 44,7 MF) et permettra de poursuivre le financement de l'installation de la Cité de l'architecture et du patrimoine sur la colline de Chaillot (6,14 ME ou 40,3 MF).

Néanmoins, l'essentiel des crédits bénéficie aux opérations de restauration des monuments historiques disséminés dans toute la France qu'ils soient propriétés de l'Etat ou qu'ils bénéficient de subventions, complémentaires du dispositif fiscal par ailleurs mis en place. Concrètement, en 2002, la restauration des 87 cathédrales de France demeure une priorité qui se traduira notamment par la poursuite de la remise en état de la façade occidentale de la cathédrale de Bourges qui a débuté en 2001. La restauration de la flèche de la cathédrale de Strasbourg sera elle aussi poursuivie ainsi que la consolidation de la cathédrale de Beauvais. La restauration générale du domaine national de Versailles (11,94 ME ou 78,30 MF), ainsi que la poursuite des efforts menés en faveur de la cathédrale d'Amiens ou l'Abbaye de Fontevault sont également prévus.

Pour les monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat la priorité reste le traitement des urgences sanitaires mais une place importante sera réservée aux divers programmes d'urgence tels que la restauration de l'abbaye de Lavoutrieu, Chilhac, l'aménagement du site d'Alésia, le programme de restauration des grands monuments de la Ville de Paris, Lille. Les importants travaux, indispensables pour faire face aux conséquences des tempêtes de décembre 1999, qui ont nécessité l'ouverture de crédits exceptionnels en 2000 se poursuivront en 2002. Pour 2002, le budget ouvert permettra de faire face aux conséquences des dégâts causés par les intempéries du printemps 2001, principalement dans les régions Centre, Pays-de-la-Loire, Picardie et Poitou-Charentes. Le budget 2002 va permettre une augmentation des moyens financiers dégagés par le ministère de la culture et de la communication pour l'entretien des monuments historiques (chapitre 35-20 et 43-30) qui s'élèveront à 21,54 ME (141,30 MF) soit une augmentation de 4,5 % par rapport à 2001 : 0,93 ME (6,08 MF).

Enfin, on notera les mesures de déconcentration nouvelles que comprend le projet de loi de finances, avec d'une part la globalisation des crédits d'investissement déconcentrés au DRAC, et d'autre part les 0,32 ME (2,3 MF) supplémentaires qui seront attribués aux directions régionales, en particulier pour les conventions des Villes et Pays d'Art et d'Histoire.

2.2.1

Architecture et patrimoine

En MF et M€	LFI 2001 hors réserve parlementaire	Transferts & gages	Mesures nouvelles	Mesures nouvelles en euros	PLF 2002	PLF 2002 en euros	Evolution en %	Evolution en % à structure constante
Subventions aux établissements publics	172,53	-0,52	15,84	2,41	187,85	28,64	8,88%	9,18%
<i>dont fonctionnement courant</i>	167,53	-0,52	11,84	1,80	178,85	27,26	6,76%	7,07%
<i>dont équipement courant (AP)</i>	5,00		4,00	0,61	9,00	1,37	80,00%	80,00%
Interventions hors commandes et acquisitions	264,26	-5,23	15,42	2,35	274,45	41,84	3,86%	5,84%
<i>dont interventions centrales (1)</i>	156,48	-16,18	9,67	1,47	149,97	22,86	-4,16%	6,18%
<i>dont interventions déconcentrées</i>	107,77	10,95	5,75	0,88	124,48	18,98	15,50%	5,34%
Commandes et acquisitions	3,43	0,00	2,00	0,30	5,43	0,83	58,33%	58,33%
Crédits d'intervention	267,68	-5,23	17,42	2,66	279,87	42,67	4,55%	6,51%
Investissements (AP)	1861,74	-1,72	38,27	5,83	1898,29	289,39	1,96%	2,06%
Total dépenses ordinaires + autorisations de programme	2301,95	-7,47	71,53	10,90	2366,01	360,69	2,78%	3,11%
(1) Dont -1,308 MF de gages de crédits sur la subvention du CMN pour la stabilisation d'agents précaires								
<i>Pour mémoire et sur les chapitres 34,97 et 34,98.</i>								
Fonctionnement courant des services à compétence nationale (Domaines de Fontainebleau, Compiègne, Musée des monuments Français, Musée des plans reliefs, Médiathèque du patrimoine, CNP, Centre des hautes études de Chaillot, DRASSM, LRMH)	15,03	-1,81	0,08	0,01	13,30	2,03	-11,5%	0,53%
<i>Pour mémoire et sur le chapitre 3520</i>								
Entretien du patrimoine monumental	66,18	-0,18	2,81	0,43	68,81	10,49	4,0%	4,25%

2.2.1

Crédits d'investissement du patrimoine

en MF	LFI 1997	LFI 2001	PLF 2002	Variation en montant 2001/2002	Variation en % 2001/2002	Evolution en % à structure constante 2001/2002	Variation en montant à structure constante 1997/2002	Evolution en % à structure constante 1997/2002
Total Monuments historiques	1 064,10	1 580,20	1 647,78	67,58	4,28%	4,39%	585,40	55,01%
Monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat	541,00	694,15	694,15	0,00	0,00%	0,00%	153,15	28,31%
<i>dont titre V</i>	<i>302,00</i>	<i>387,15</i>	<i>387,15</i>	<i>0,00</i>	0,00%	0,00%	<i>85,15</i>	28,20%
<i>dont titre VI</i>	<i>239,00</i>	<i>307,00</i>	<i>307,00</i>	<i>0,00</i>	0,00%	0,00%	<i>68,00</i>	28,45%
<i>dont titre VI opérations d'intérêt national</i>	<i>-</i>	<i>67,00</i>	<i>67,00</i>	<i>0,00</i>	0,00%	0,00%		
<i>dont titre VI opérations déconcentrées</i>	<i>-</i>	<i>240,00</i>	<i>240,00</i>	<i>0,00</i>	0,00%	0,00%		
Monuments historiques appartenant à l'Etat	425,10	674,50	713,18	38,68	5,73%	5,93%	289,40	68,08%
Opérations	93,00	205,55	234,45	28,90	14,06%	14,25%	141,85	152,53%
Grand Palais	0,00	40,00	54,15	14,15	35,38%	35,38%	<i>54,15</i>	
Chaillot	70,00	26,00	40,30	14,30	55,00%	55,00%	<i>-29,70</i>	<i>-42,43%</i>
Garnier	0,00	22,60	44,70	22,10	97,79%	97,79%	<i>44,70</i>	
Versailles	23,00	100,00	78,30	-21,70	-21,70%	-21,30%	<i>55,70</i>	<i>242,17%</i>
Musée du Louvre		16,95	17,00	0,05	100,00%	0,29%	<i>17,00</i>	
Etudes	5,00	6,00	6,00	0,00	0,00%	0,00%	1,00	20,00%
Archéologie	51,50	69,53	38,50	-31,03	-44,63%	-44,63%	-13,00	-25,24%
<i>dont titre V</i>	<i>13,50</i>	<i>21,00</i>	<i>23,50</i>	<i>2,50</i>	11,90%	11,90%	<i>10,00</i>	<i>74,07%</i>
<i>dont titre VI</i>	<i>38,00</i>	<i>48,53</i>	<i>15,00</i>	<i>-33,53</i>	-69,09%	-69,09%	<i>-23,00</i>	<i>-60,53%</i>
Qualité architecturale, études, abords, secteurs sauvegardés et espaces protégés	58,59	82,00	82,00	0,00	0,00%	0,00%	23,41	39,96%
<i>dont titre V</i>	<i>17,09</i>	<i>27,00</i>	<i>14,00</i>	<i>-13,00</i>	-48,15%	0,00%	<i>9,91</i>	<i>57,99%</i>
<i>dont titre VI</i>	<i>41,50</i>	<i>55,00</i>	<i>68,00</i>	<i>13,00</i>	23,64%	0,00%	<i>13,50</i>	<i>32,53%</i>
Total 56.20 + 66.20	1 267,19	1 731,73	1 768,28	36,55	2,11%	2,21%	502,81	39,68%

2.2.2

Archives

Poursuivre la rénovation des centres d'archives nationales, départementales et communales

Poursuite des actions de rénovation pour les archives nationales

Une enveloppe de 3,51 ME (23 MF) d'autorisations de programme permettra de poursuivre l'indispensable programme d'aménagement et d'équipement des cinq centres d'archives nationales.

Les travaux prioritaires visent à améliorer la sécurité dans les centres, ainsi que les modalités d'accueil du public et les conditions de travail du personnel en particulier au Centre historique des archives nationales à Paris.

Outre ce programme d'investissement, il faut signaler la création d'une ligne budgétaire spécifique, sur le budget de fonctionnement, destinée à la réalisation de travaux d'entretien courant dans les centres. Cette ligne est dotée de 0,3 ME (2 MF).

Poursuite de l'effort sur l'aide aux investissements des collectivités territoriales

L'enveloppe correspondant à la participation financière de l'Etat à la construction et à la modernisation des bâtiments d'archives départementales et communales s'élève à 11,59 ME (76 MF). Cette enveloppe reste à un niveau élevé qui reflète à la fois le dynamisme et l'intérêt des collectivités territoriales pour les archives et le souci de l'Etat d'accompagner l'effort de modernisation que départements et communes ont entrepris.

Au nombre des opérations concernées figurent en particulier le nouveau bâtiment des archives départementales des Bouches-du-Rhône et les projets engagés dans le Nord, les Deux-Sèvres, le Bas-Rhin, l'Eure et Loir ...

Les crédits de fonctionnement

Les mesures nouvelles accordées sont destinées à l'archivage électronique des données du recensement de 1999. Il s'agit d'une opération lourde menée en étroite collaboration avec l'Institut national de la statistique et des études économiques qui prend cette fois-ci une dimension particulière dans la mesure où est en cause un recensement qui est à la fois, le dernier du 20ème siècle, et le dernier effectué de façon exhaustive puisque dorénavant, l'Institut national de la statistique et des études économiques procédera à des recensements par sondages. Cette circonstance justifie, avec les problèmes de technologie et de méthodologie qui se posent, la conservation intégrale des données électroniques rassemblées. Une enveloppe de 0,10 ME (0,70 MF) a été prévue à cet effet.

Les crédits d'intervention

Deux axes sont privilégiés : le développement des nouvelles technologies et, conformément à la politique menée conjointement avec le ministère de l'éducation nationale, le renforcement des activités à caractère pédagogique dans le domaine des archives.

Au titre du développement des nouvelles technologies, les mesures nouvelles permettront d'abord la poursuite des études techniques sur la conservation à long terme des documents électroniques, en collaboration avec l'Institut national de recherche informatique appliquée. C'est une priorité comme en témoignent le colloque international sur le sujet qui s'est tenu les 8 et 9 mars dernier, à l'initiative du ministère de la culture, et la mise en place d'un groupe de travail qui devrait, d'ici à la fin de l'année, mettre au point un guide d'

2.2.2

Archives

tilisation des archives électroniques destiné tant aux archivistes qu'aux producteurs de données. En outre, l'étude de faisabilité d'un " portail généalogique ", site internet permettant d'accéder à tout type de ressources généalogiques produit en France ou concernant des territoires français, sera engagée en collaboration avec l'Institut national des études démographiques. Cela correspond à une demande forte du public des archives, en particulier les généalogistes.

Au titre du développement des activités pédagogiques, les crédits déconcentrés du titre IV sont augmentés de 0,10 ME (0,70 MF).

Les célébrations nationales

L'année 2002 verra la commémoration de grands peintres du 17ème siècle tels que Philippe de Champaigne et Georges de la Tour et de grands écrivains du 19ème siècle tels que Zola, Dumas et surtout Victor Hugo. Dans la collection des sites internet des célébrations (le site 2000 est dédié à Le Nôtre, celui de 2001 aux encyclopédies), celui de 2002 sera consacré à Victor Hugo.

Cité des archives

Les crédits inscrits au budget du ministère permettront de lancer les études préalables à la décision concernant une nouvelle " cité des archives ".

2.2.2

Archives

En MF	LFI 2001 hors réserve parlementaire	Transferts & gages	Mesures nouvelles	Mesures nouvelles	PLF 2002	PLF 2002	Evolution en %	Evolution en % à structure constante
Interventions hors commandes et acquisitions	14,63	-1,02	1,27	0,19	14,88	2,27	1,71%	8,68%
<i>dont interventions centrales</i>	5,03	-0,94	0,54	0,08	4,63	0,71	-8,03%	10,73%
<i>dont interventions déconcentrées</i>	9,60	-0,08	0,73	0,11	10,25	1,56	6,82%	7,60%
Commandes et acquisitions	4,12	0,00	0,00	0,00	4,12	0,63	0,00%	0,00%
Total crédits d'intervention	18,75	-1,02	1,27	0,19	19,00	2,90	1,33%	6,77%
Investissements (AP)	138,68	-2,00	-37,68	-5,74	99,00	15,09	-28,61%	-28,61%
Total dépenses ordinaires + autorisations de programme	157,43	-3,02	-36,41	-5,55	118,00	17,99	-25,05%	-23,13%
<i>Pour mémoire</i>								
Fonctionnement courant des centres d'archives nationales (centre des archives du monde du travail, centre historiques des archives nationales, centre des archives contemporaine, centre des archives d'outre-mer, centre national du microfilmage...)	26,75	0	0,7	0,11	27,45	4,18	2,6%	2,62%

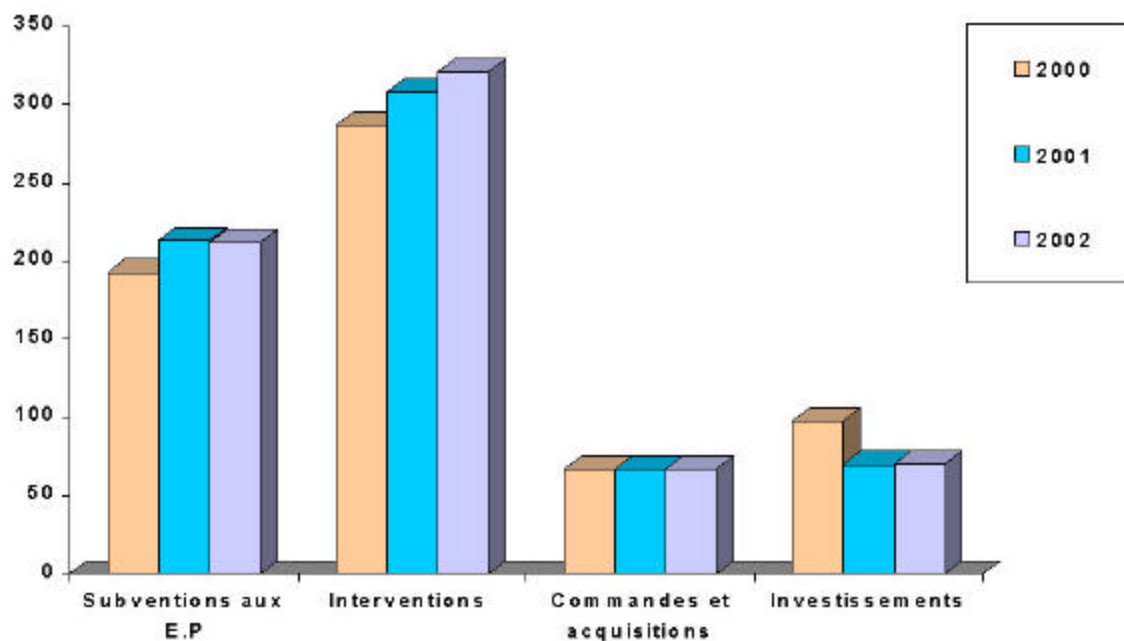
2.2.3

Arts Plastiques

L'évolution d'ensemble des moyens budgétaires consacrés en 2002 aux arts plastiques confirme la progression régulière de ce secteur depuis 1998. Ils passent de 100,49 ME (659,19 MF) en 2001 à 102,15 ME (670,08 MF) en 2002.

La croissance du budget des arts plastiques doit être évaluée en considérant l'évolution respective des moyens affectés à ce secteur. Si les dotations de fonctionnement des établissements publics de l'Etat et les dépenses d'investissement direct sont stabilisées, les moyens d'intervention du titre IV à structure constante 2001 progressent de 4,4% (hors crédits d'acquisition et de commande, également stabilisés), et les

subventions d'investissement du titre VI (établissements nationaux, écoles d'art, équipements des lieux de diffusion d'art contemporain...) connaissent une augmentation de 2,84%. Globalement, l'Etat accroît donc ses moyens d'intervention auprès de ses partenaires institutionnels du secteur répondant en cela à une forte demande de ces derniers.



Le développement de l'enseignement des arts plastiques

Après l'effort sensible de mise à niveau des moyens des écoles nationales gérées par le Centre national des arts plastiques (CNAP) effectué en 2001, priorité est donnée en 2002 aux moyens affectés sur crédits déconcentrés aux écoles territoriales d'art pour lesquelles une mesure nouvelle de 0,46 ME est prévue (3,05 MF) destinée à améliorer les moyens de fonctionnement de ces établissements d'enseignement supérieur, et à leur permettre de développer leur engagement dans le réseau des institutions d'art contemporain.

D'autre part, et dans la suite des années précédentes, les mesures prises pour l'application du plan social étudiant en

favor des étudiants des écoles d'art se poursuivront en 2002 avec une mesure nouvelle de réévaluation des bourses de 0,44 ME (2,9 MF) permettant de procéder à une nouvelle étape d'alignement par rapport aux taux de l'Éducation nationale.

La priorité donnée à ce secteur se traduit également par la réforme du statut des professeurs des écoles nationales d'art qui doit entrer en vigueur en 2002, et donner à ces enseignants un statut en rapport avec le niveau de l'enseignement qu'ils dispensent.

Le réseau de diffusion de l'art contemporain

L'année 2000-2001 aura vu le démarrage et la réalisation du chantier du centre d'art consacré à la jeune création, installé au Palais de Tokyo à Paris. La prochaine ouverture de cette nouvelle institution se traduit par l'attribution définitive, sur les crédits centraux de la délégation aux arts plastiques, de la dotation de fonctionnement de l'État, le centre d'art nouveau devant dégager par ailleurs des ressources propres (billetterie, redevances, mécénat).

Parallèlement, et comme l'année précédente, les dotations déconcentrées attribuées aux institutions de diffusion de l'art contemporain (centres d'art, FRAC, résidences d'artistes...) connaîtront une progression sensible (+ 0,49 ME, soit

3,21 MF), ce qui permettra de diversifier les actions, voir de créer de nouveaux lieux de diffusion. Outre les dotations de soutien à leur activité permanente, une mesure nouvelle de 0,15 ME (1 MF) sera comme en 2001 consacrée en priorité à la création ou au développement de services d'action éducative dans ces institutions.

D'autre part, les dotations de soutien aux salons d'artistes ont déjà eu et avaient été sensiblement accrues en 2001 pour permettre la tenue des salons dans leurs nouveaux lieux d'accueil (Espace Auteuil, La Villette) sont consolidées en 2002.

Les équipements

En matière d'investissements directs sur les bâtiments appartenant au ministère, le budget de 2002 de la délégation aux arts plastiques (5,38 ME, soit 35,3 MF) permettra, la poursuite d'opérations majeures et notamment la restructuration du bâtiment Ulm de l'École nationale supérieure des arts décoratifs, et la poursuite du programme engagé à la Villa Arson à Nice pour le développement du centre d'art. Dans les écoles nationales d'art, une priorité sera donnée à l'amélioration des conditions de sécurité.

La progression des dotations de subvention d'équipement permettra notamment de poursuivre les travaux d'aménagement prévus au schéma directeur de la Villa Médicis (Aca-

démie de France à Rome), et de concrétiser, avec les collectivités territoriales, les engagements, figurant souvent dans les contrats de plan Etat - Régions, en vue de développer les capacités des institutions (écoles, FRAC, centres d'art) pour mieux assurer leurs missions; on peut citer à titre d'exemple l'aménagement de nouveaux équipements pour les FRAC qui traduit l'émergence de cette "seconde génération" de FRAC, (régions Centre, Lorraine, Basse et Haute-Normandie, Poitou-Charentes...), la réalisation des investissements nécessaires à la mise en réseau des écoles d'art (Bretagne, Pays de la Loire), la mise en œuvre de nouveaux programmes d'ateliers d'artistes, etc.

Enrichissement et valorisation des collections publiques

Le projet de loi de finances prévoit la reconduction des dotations d'achats et commandes (du fonds national d'art contemporain, des fonds régionaux d'art contemporain, des commandes publiques, qu'elles soient gérées au niveau national ou déconcentré, ainsi que celles des manufactures et du mobilier national). Outre l'objectif d'enrichissement des collections publiques, ces moyens permettront de poursuivre l'action de soutien au marché de l'art, et de répondre à la

demande des collectivités locales en matière d'insertion de l'art contemporain dans les espaces publics. L'année 2002 devrait être l'occasion d'un effort particulier de mise en valeur de ces collections, qu'il s'agisse du FNAC, qui organisera des expositions dans des musées en région (à Grenoble au printemps 2002), ou des FRAC, notamment, pour ces derniers à l'occasion du vingtième anniversaire de leur création.

2.2.3

Arts Plastiques

EN MF	LFI 2001 hors réserve parlementaire	Transferts & gages	Mesures Nouvelles	Mesures Nouvelles en euros	PLF 2002	PLF 2002 en euros	Evolution en %	Evolution en % à structure constante
Subventions aux établissements publics*	213,48	0,70	-2,29	-0,35	211,89	32,30	-0,74%	-1,07%
<i>dont fonctionnement courant + AFR</i>	<i>190,88</i>	<i>0,70</i>	<i>-1,69</i>	<i>-0,26</i>	<i>189,89</i>	<i>28,95</i>	<i>-0,52%</i>	<i>-0,88%</i>
<i>dont équipement courant (AP)</i>	<i>22,60</i>		<i>-0,60</i>	<i>-0,09</i>	<i>22,00</i>	<i>3,35</i>	<i>-2,65%</i>	<i>-2,65%</i>
Interventions hors commandes et acquisitions	308,48	-1,20	13,61	2,07	320,89	48,92	4,02%	4,41%
<i>dont interventions centrales</i>	<i>73,16</i>	<i>-0,67</i>	<i>3,35</i>	<i>0,51</i>	<i>75,84</i>	<i>11,56</i>	<i>3,66%</i>	<i>4,58%</i>
<i>dont interventions déconcentrées</i>	<i>235,32</i>	<i>-0,53</i>	<i>10,26</i>	<i>1,56</i>	<i>245,04</i>	<i>37,36</i>	<i>4,13%</i>	<i>4,36%</i>
Commandes et acquisitions	67,20	0,00	0,00	0,00	67,20	10,24	0,00%	0,00%
Total crédits d'intervention	375,68	-1,20	13,61	2,07	388,09	59,16	3,30%	3,62%
Investissements (AP)	70,03	0,00	0,07	0,01	70,10	10,69	0,10%	0,10%
Total dépenses ordinaires + autorisations de programme	659,19	-0,50	11,39	1,74	670,08	102,15	1,65%	1,73%

* Centre national des arts plastiques, écoles nationales supérieures d'art et Académie de France à Rome